



Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 18 juin 2023

Conditions Cantons	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Bâle-Ville	15	9'868	9'883	2'596	26.27 %	1'388	14.04 %	53.47 %
Saint-Gall	39'360	10'741	50'101	19'325	38.57 %	2'184	4.36 %	11.3 %
Thurgovie	-	4'885	4'885	1'187	24.3 %	667	13.65 %	56.19 %
Total	39'375	25'494	64'869	23'108	35.62 %	4'239	6.53 %	18.34 %

Exemple de lecture : Dans le canton de Saint-Gall, 39'360 électeurs résidant en Suisse et 10'741 résidant à l'étranger, soit un total de 50'101 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 19'325 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 38.57 %. De ces 19'325 électrices et électeurs ayant voté, 2'184 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 11.3 %. Des 50'101 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Saint-Gall, 4.36 % l'ont fait.